

2025



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 766.383,25 euros

Siège social : 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La Lóna,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2025

<b>1  </b>	<b>PRESENTATION DE LA SOCIETE – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION - ACTIONNARIAT .</b>	<b>3</b>
1   1	Description de l'activité de VOGO .....	3
1   2	Conseil d'administration .....	3
1   3	Comités .....	3
1   4	Direction.....	4
1   5	Actionnariat .....	4
<b>2  </b>	<b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE .....</b>	<b>6</b>
2   1	Activité et faits marquants de la période .....	6
2   2	Evènements postérieurs au 30 juin 2025.....	11
2   3	Principaux facteurs de risques .....	11
<b>3  </b>	<b>COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2025.....</b>	<b>15</b>
3   1	Bilan .....	15
3   2	Compte de résultat.....	16
3   3	Tableau des flux de trésorerie .....	17
3   4	Tableau des variations des capitaux propres.....	18
3   5	Annexes des comptes semestriels.....	19
<b>4  </b>	<b>Déclaration du responsable du rapport financier semestriel.....</b>	<b>42</b>

1

10 ans déjà...!



## PRESENTATION DE LA SOCIETE - ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

- 1.1. Description de l'activité de VOGO
- 1.2. Conseil d'administration
- 1.3. Comités
- 1.4. Direction

## 1 | PRESENTATION DE LA SOCIETE – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION - ACTIONNARIAT

### 1 | 1 Description de l'activité de VOGO

---

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses deux marques phares : VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La Société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le Groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

### 1 | 2 Conseil d'administration

---

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du conseil d'administration :	Christophe CARNIEL
Administrateurs :	Pierre KEIFLIN
	Daniel DEDISSE
	Véronique PUYAU
	Pascal SAGUIN
	Anthony PARKER (Administrateur indépendant)
	Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)
	Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)
	La société ABEO, représentée par Olivier ESTEVES

### 1 | 3 Comités

---

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

## 1 | 4 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Général Délégué	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Nicolas NOQUET
Directeur Général Adjoint	Bertrand MILLION
Vice-Présidente Business Development & Sales Europe	Barbara DESMAREST

## 1 | 5 Actionnariat

Au 30 juin 2025, la répartition de l'actionnariat était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote
SAS TWO C <sup>(1)</sup>	838.924	13,69%	1.394.024	16,78%
SAS ESPE <sup>(2)</sup>	590.093	9,63%	1.173.053	14,12%
Daniel DEDISSE	271.999	4,44%	539.698	6,50%
Véronique PUYAU	75.100	1,23%	149.700	1,80%
<b>Sous-total fondateurs</b>	<b>1.776.116</b>	<b>28,99%</b>	<b>3.256.475</b>	<b>39,20%</b>
<b>Concert ABEO/Jalénia</b>	<b>1.373.698</b>	<b>22,42%</b>	<b>1.373.698</b>	<b>16,54%</b>
IRDI/SORIDEC	30.072	0,49%	30.072	0,36%
Jeremie LR	60.144	0,98%	120.288	1,45%
<b>Sous-total investisseurs institutionnels</b>	<b>90.216</b>	<b>1,47%</b>	<b>150.360</b>	<b>1,81%</b>
Actions auto-détenues	41.945	0,69%	41.945	0,50%
Flottant	2.845.036	46,43 %	3.484.300	41,95%
<b>TOTAL</b>	<b>6.127.011</b>	<b>100 %</b>	<b>8.306.778</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> Société dont le capital est détenu à 66,6% par Monsieur Christophe Carniel, Président Directeur Général de VOGO.

<sup>(2)</sup> Société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre Keiflin, Directeur Général Délégué de VOGO.

2

**VAR**  
VIDEOKOHTUNIK

**VIDEOKOHTUNIK**



## RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

- 2.1. Activité et faits marquants de la période
- 2.2. Évènements postérieurs au 30 juin 2025
- 2.3. Principaux facteurs de risque

## 2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis), Vogo UK (Royaume- Uni) et Vogoscope SAS, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope SAS.

### 2 | 1 Activité et faits marquants de la période

---

#### 2.1.1 Éléments juridiques

Le premier semestre 2025 a été marqué par les évènements suivants :

Le 3 juin 2025, les sociétés ABEO et VOGO ont annoncé la signature d'un accord de rapprochement, approuvé à l'unanimité par leurs conseils d'administration respectifs, en vue du dépôt par ABEO d'un projet d'offre publique volontaire visant les actions de VOGO qu'elle ne détient pas. Cette offre est structurée sous forme d'offre mixte (apport de titres et numéraire), selon une parité de 3 actions ABEO et 16,40 € pour 16 actions VOGO, et ne sera pas suivie d'un retrait obligatoire.

Le même jour, le conseil d'administration de VOGO, sur la base des travaux initiaux d'un comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants, a accueilli favorablement le principe de l'offre, dans l'attente de l'émission d'un avis motivé. Conformément à l'article 261-1, I. 2° et 4° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Sorgem Évaluation a été désigné en qualité d'expert indépendant le 19 mai 2025 pour apprécier le caractère équitable des conditions financières de l'offre.

Les fondateurs de VOGO, représentant 28,99 % du capital, se sont engagés irrévocablement à apporter leurs titres à l'offre, sauf en cas d'offre concurrente plus favorable. L'opération était soumise à deux conditions préalables : (i) la remise d'un rapport d'équité favorable par l'expert indépendant et (ii) l'approbation, par l'assemblée générale annuelle d'ABEO convoquée pour le 15 juillet 2025, d'une résolution autorisant une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription destinée à rémunérer les apports<sup>1</sup>.

Le 6 juin 2025, l'Assemblée Générale de la Société a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de permettre la consultation écrite des membres du Conseil d'administration, et de prévoir la possibilité pour les membres du Conseil d'administration de voter par correspondance en accord avec les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n°2024-534 du 13 juin 2024.

#### 2.1.2 Projets de recherche

La Société travaille sur 3 thématiques technologiques :

1. L'évolution des gammes **VOKKERO**, dispositifs de communication sans fil
2. **L'innovation sur les solutions Vidéo** (VOGOSPORT et VOGOSCOPE)
3. Le projet **DIAGINSPORT** pour la recherche des commotions cérébrales via la vidéo

---

<sup>1</sup> Cf. communiqué de presse du 3 juin 2025.

## **VOKKERO**

Les projets autour de la gamme VOKKERO peuvent être décomposés en 2 parties :

### 1. Évolutions des gammes ELITE (Sport) et GUARDIAN (industrie) existantes :

Côté Sport, les travaux pour améliorer la résistance aux perturbateurs de nos solutions dans un contexte où l'usage du spectre est de plus en plus intense dans les stades (Intensification du LTE/4G, de plus en plus de systèmes sans-fil ont été poursuivis). Ces nouvelles contraintes ont conduit, outre l'exploitation de notre brevet, à une modification pour améliorer le « blocking » (Réjection des systèmes hors bande). Ces travaux ont permis la création de la gamme ELITE PLUS qui sortira en 2025 tant en version EU qu'US.

L'ESG (ELITE SMART GATEWAY) a été également significativement améliorée et a bénéficié de l'ajout de nouvelles fonctionnalités, et notamment celle du PA « Public Annonceur » pour permettre aux arbitres de s'adresser directement aux spectateurs pour expliquer leurs décisions.

Côté Industrie, la fonction Bluetooth de la gamme Guardian a été significativement améliorée pour offrir plus de fonctions aux usagers dans un contexte où les casques sans fils sont de plus en plus demandés par les usagers.

### 2. Évolutions moyen / long terme :

Arrivé au terme du projet VOK23 (faisabilité sur l'amélioration de la qualité audio et des portées), le projet VOK27 a été lancé. L'objectif de ce projet est de sortir à l'horizon 2027 la nouvelle gamme de produits VOKKERO sport intégrant des algorithmes d'IAs tant sur la partie audio que radiofréquences (qualité audio « broadcastable », récupération des paquets perdus, meilleure résistance aux interférences, produit complètement éco-conçu). Les années 2024 et 2025 sont concentrées sur le « dérisquage » de toutes les briques technologiques à intégrer.

## **INNOVATIONS VIDEO**

### 1. Acquisition vidéo

La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique » se poursuit. Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome. Les travaux commencés en 2023 et poursuivis en 2024 ont permis la création d'une gamme de caméras :

- Panoramique par du traitement numérique : vue d'ensemble ;
- Asservissement PTZ : vue précise d'excellente qualité ;
- Spécification des optiques pour optimiser la qualité d'image ;
- Création armature support générique.

L'intégration de l'intelligence artificielle dans notre technologie VAR (Vidéo Assistant Referee) de manière à créer une homographie terrain automatique et à permettre de simplifier et aussi d'automatiser une partie des opérations de la fonction VOL (Virtual Off Line) a été finalisée.

En 2024, des travaux « d'action spotting » (Annotation automatique d'actions) ont débuté. L'objectif est d'entraîner des réseaux de neurones dans l'apprentissage des certaines phases et séquences de jeux, notamment dans le rugby et le football. Ces travaux participeront à la création d'algorithmes pour l'assistance à la détection des commotions cérébrales et à l'amélioration de la performance sportive.



**DIAGINSPORT**

L'objectif de ce projet est la mise à disposition pour les médecins de logiciel d'IA pour leur permettre de mieux détecter les commotions cérébrales.

En 2025, le projet DISNUM au sein de DIAGINSPORT s'est poursuivi selon la feuille de route suivante :

1. Avoir des outils de prises de vues optimales pour les sports non diffusés (en lien avec les travaux « Acquisition vidéo » décrits dans le précédent paragraphe) ;
2. Développer des algorithmes de détection automatique de tous les chocs à la tête pendant un match ;
3. Reconnaître automatiquement les joueurs et leur créer une base de données personnelles concaténant l'ensemble de ces chocs (Historisation des chocs pour revue médicale) ;
4. Caractériser l'ensemble des chocs (Accélération, localisation, Energie...) ;
5. Et finalement en définir une valorisation de type HIC et/ou Gambit propres à la commotion cérébrale.

En 2025, les travaux décrits dans le paragraphe précédent « Acquisition Vidéo (Caméra panoramique et Action Spotting) » servent directement ce projet. Les algorithmes spécialisés dans la détection des chocs à la tête commencent à être étudiés. Le sujet est complexe, toute la difficulté va résider dans la capacité de l'algorithme à quantifier le choc pour éviter de « spammer » les usagers.

**METASPORT**

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football Club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Pour VOGO, l'ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique.

Ce projet a démarré officiellement en 2024 suite à l'obtention d'un financement BPI (I-Démo).

D'un point de vue scientifique, ce projet a beaucoup de synergies avec le projet DISNUM – Acquisition Vidéo dont il va pouvoir bénéficier.

Sur METASPORT, le premier semestre 2025 a permis de réaliser le premier jalon technique du projet relatif à la captation vidéo et à la reconnaissance d'événements spécifiques (actions de jeu).

**2.1.3 Management et organisation**

Le management et l'organisation du Groupe sont décrits aux sections 1.2 et 1.4 du présent rapport.

**2.1.4 Développement commercial**

Sur le premier semestre 2025, le chiffre d'affaires de VOGO ressort à 5,3 M€, en repli de 5,7%.

Cette évolution intègre une base de comparaison particulièrement exigeante avec un premier semestre 2024 qui affichait une progression de plus de 26%. En séquentiel, le chiffre d'affaires du premier semestre reste en croissance de +9% par rapport au second semestre 2024, confirmant la bonne orientation de l'activité.

Sur le modèle TaaS, le chiffre d'affaires est en hausse de +10,9% à 1,4 M€ et représente désormais 26,4% du chiffre d'affaires total contre 22,5% au premier semestre 2024. Sur l'activité Sport, cette contribution atteint désormais 32% des ventes totales du semestre contre 26% sur la même période en 2024.

Conjointement à cette montée en puissance du modèle TaaS dans l'activité totale, le chiffre d'affaires réalisé en direct enregistre une progression de 6,6% et concentre 75% des revenus de la période. Cette progression des ventes directes s'inscrit également positivement dans l'évolution de la rentabilité.

En M€	S1 2025	S1 2024	Var. %
CA EMEA	4,1	4,6	-10,3%
CA US	0,8	0,8	NS
CA Autres	0,5	0,3	+67,1%

L'activité Sport s'établit à 4,5 M€ en repli de 7,6% par rapport à un premier semestre 2024 en hausse de +30%. Au cours du semestre, les certifications FIFA et le positionnement unique de VOGO capable d'offrir des solutions clés en main combinant vidéo et audio, ont continué à soutenir la dynamique commerciale avec plusieurs nouveaux succès d'ampleur, notamment pour la VAR avec la Fédération Tunisienne de Football et les fédérations de Futsal espagnoles et italiennes.

Sur l'activité Industrie, où les ventes sont toujours basées sur un modèle de ventes traditionnel, l'activité est en hausse de +5,7% à 0,9 M€ malgré un contexte toujours marqué par l'attente des donneurs d'ordres. Une croissance qui matérialise la capacité d'innovation de l'entreprise illustrée récemment par l'obtention du prix de l'innovation Préventica 2025 pour la solution VOKKERO GUARDIAN.

En M€	S1 2025	S1 2024	Var. %
CA EMEA	4,1	4,6	-10,3%
CA US	0,8	0,8	NS
CA Autres	0,5	0,3	+67,1%

Le chiffre d'affaires réalisé à l'International ressort à 3,6 M€, représentant 68% de l'activité totale du semestre.

La zone EMEA (77% du chiffre d'affaires total du semestre) totalise un chiffre d'affaires de 4,1 M€ contre 4,6 M€ au premier semestre 2024.

Aux Etats-Unis, l'activité est stable à 0,8 M€, intégrant l'impact négatif de la dépréciation du dollar observée sur la période. Plusieurs nouveaux succès commerciaux ont été enregistrés sur cette zone structurellement porteuse avec notamment la signature en mai d'un contrat avec l'US Soccer pour le déploiement des solutions VOKKERO STAFF et VOKKERO ELITE. Les ventes réalisées sur le continent américain ont représenté 14,8% de l'activité totale du semestre.

A noter également le renforcement des positions de la société en Amérique du Sud et en Asie Pacifique avec des perspectives commerciales très favorables. L'activité dans ces zones à fort potentiel est en croissance de +67,1% avec un chiffre d'affaires de 0,5 M€.

VOGO aborde les prochains mois avec confiance. Les encours TaaS à fin juin 2025 s'établissent à 5,3 M€, en hausse de 30% par rapport à fin décembre 2024. Cette évolution est portée par la signature de contrats significatifs dans l'assistance à l'arbitrage et va contribuer à la croissance attendue sur l'ensemble de l'exercice avec, au-delà du football, d'importantes perspectives de développement sur de nouvelles disciplines sportives.

En termes de rentabilité, les perspectives sont également favorables en lien avec la contribution croissante des revenus TaaS et la poursuite d'une politique rigoureuse d'encadrement des coûts et de pilotage des stocks. La trésorerie brute au 30 juin 2025 s'élevait à 3,3 M€.

### 2.1.5 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet ([www.vogosport.com](http://www.vogosport.com)), ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Depuis l'enregistrement du Document de Base de la Société, les brevets n°1558670 et n°1559299 obtenus en France ont été délivrés aux Etats-Unis. Le brevet n°1559299 a également été délivré en Chine et à Singapour.

Le Groupe dispose également de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 30 juin 2025.

### 2.1.6 Éléments financiers

Les principaux éléments financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2025 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes au 30 juin 2025.

### 2.1.7 Conventions réglementées, principales transactions entre parties liées

Lors de sa réunion du 3 juin 2025, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un accord de rapprochement entre la Société et la société ABEO, entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Cet accord de rapprochement détaille les modalités du rapprochement entre ABEO et VOGO. Il contient notamment :

- (i) les principaux termes et conditions de l'offre publique volontaire visant les actions de VOGO ;
- (ii) la stipulation des conditions suspensives au dépôt de l'offre publique ;
- (iii) des engagements, pris respectivement par ABEO et par la Société, de gestion de leurs groupes respectifs dans le cours normal des affaires (dont certaines décisions spécifiques de la Société qui nécessiteront l'approbation préalable de ABEO, par exemple la distribution de dividendes ou d'autres distributions, l'émission de nouveaux titres, etc.) ;
- (iv) des engagements de coopération dans le cadre de la conduite des travaux de l'expert indépendant, de la préparation de la documentation relative à l'offre et de la réalisation de l'offre ;
- (v) un engagement de non-sollicitation pris par la Société au titre duquel elle s'interdit de solliciter la formulation d'une offre concurrente (mais qui n'interdit pas au Conseil d'administration de la Société de mener des discussions, conformément à ses obligations fiduciaires, avec un tiers qui aurait soumis une telle offre concurrente) ;
- (vi) l'engagement de VOGO de convoquer une réunion du Conseil d'administration de la Société promptement après la date de réalisation de l'offre, afin de procéder à une recomposition du Conseil d'administration de la Société et qu'au résultat ce dernier soit composé d'une majorité de membres nommés sur proposition de ABEO ; et
- (vii) des déclarations et garanties usuelles réciproques consenties par chacun d'ABEO et de VOGO à l'autre partie.

Aucune autre convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

## 2.1.8 Situation des capitaux propres au 30 juin 2025

Les comptes de l'exercice au 30 juin 2025 font apparaître des capitaux propres de 10.415K€.

## 2 | 2 Evènements postérieurs au 30 juin 2025

---

### 2.2.1 Éléments juridiques

À la suite de la levée des conditions suspensives au dépôt de l'offre publique volontaire prévues dans le cadre de l'accord de rapprochement entre ABEO et VOGO conclu le 3 juin 2025, le conseil d'administration d'ABEO a approuvé le 23 juillet 2025 le dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») de l'offre et du projet de note d'information relatif à l'offre. Le cabinet Sorgem Evaluation, désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil d'administration de VOGO sur proposition d'un Comité ad hoc, a remis le 21 juillet 2025 un rapport concluant au caractère équitable des conditions financières de l'offre. Sur la base notamment de ce rapport et de la recommandation du Comité ad hoc, le Conseil d'administration de VOGO a en date du 22 juillet 2025, rendu à l'unanimité, un avis motivé favorable sur l'offre, considérant que cette dernière est dans l'intérêt de VOGO, de ses actionnaires et de ses salariés. Le dépôt auprès de l'AMF du projet de note d'information d'ABEO et du projet de note en réponse de VOGO (incluant notamment l'avis motivé du Conseil d'administration de VOGO et le rapport de l'expert indépendant, Sorgem Evaluation) est intervenu le 24 juillet 2025.

La société IRDI/SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC, a démissionné de ses fonctions de censeur à compter du 31 juillet 2025.

Par décision en date du 24 septembre 2025, le Président Directeur Général a constaté l'acquisition définitive de 12.000 actions gratuites « 2024-0 » attribuées par le Conseil d'administration le 24 septembre 2024. Sur les 12.000 actions VOGO définitivement acquises aux Bénéficiaires, 7.945 actions leur ont été livrées au moyen d'actions ordinaires existantes de la Société et 4.055 actions nouvelles ont été émises. A la date du présent rapport, le capital de la Société est composé de 6.131.066 actions de 0,125€ de valeur nominale.

## 2 | 3 Principaux facteurs de risques

---

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane – Immeuble la Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet ([www.vogosport.com](http://www.vogosport.com)), ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après dans le tableau synthétique. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

La Société a évalué le degré de criticité net du risque, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

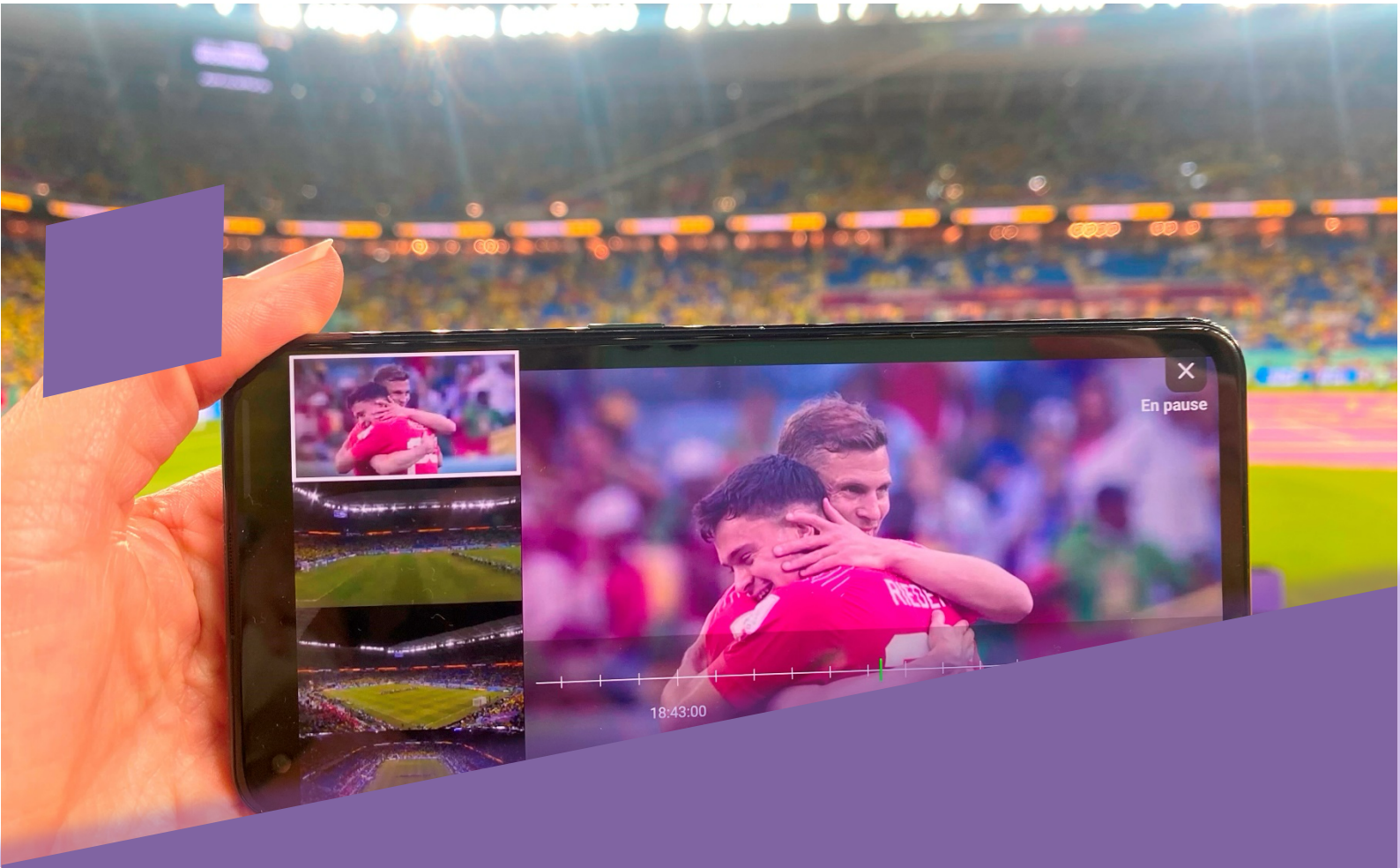
- Faible ;
- moyen ;
- élevé.

La Société a synthétisé les risques et leurs degrés de criticités dans le tableau suivant :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
<b>Risques relatifs à l'activité et au marché sur lequel intervient la Société</b>			
Risques liés à l'apparition de solutions alternatives <i>Risques d'apparition de nouvelles technologies avec un avantage comparatif plus élevé sur un marché concurrentiel</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à l'environnement concurrentiel <i>Développement de technologies sur les marchés du Groupe où il s'exerce une forte concurrence</i>	Moyen	Moyen	Moyen
<b>Risques juridiques</b>			
Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits défectueux <i>Risques de volumes importants de rappel de produits</i>	Moyen	Moyen	Moyen
<b>Risques liés aux tiers - Approvisionnements</b>			
Risques liés aux approvisionnements <sup>(1)</sup> <i>Difficultés en approvisionnements en matières premières et en composants électroniques et coûts afférents</i>	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés au conflit armé en Ukraine <sup>(2)</sup> <i>Difficultés en approvisionnements en composants électroniques et coûts afférents</i>	Faible	Faible	Faible
<b>Risque liés à l'organisation de la Société</b>			
Risques liés à la gestion de la croissance <i>Risques afférents à la croissance : recrutement, innovation, financement, synergie nécessaire, etc.</i>	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la capacité à conserver et attirer des personnes clés <i>Risques liés au recrutement, à la marque employeur et à la fidélisation des collaborateurs</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à la sécurité informatique et des logiciels <i>Risques liés aux cyber-attaques, rançonnages, intrusions, etc.</i>	Moyen	Moyen	Moyen
<b>Risques financiers</b>			
Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement <i>Risques liés au besoin de fonds de roulement pour développer l'activité de la Société</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques de liquidité <i>Risques liés aux coûts intrinsèques de la Société et au besoin de trésorerie nécessaire à la croissance de VOGO</i>	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux nouvelles règles douanières aux Etats-Unis	Moyen	Moyen	Moyen

--	--	--	--

- (1) La crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants. Afin d'assurer la livraison des commandes clients, le Groupe a complété son stock stratégique de composants sur l'exercice 2023.
- (2) Concernant la guerre en Ukraine, l'impact du conflit est limité pour VOGO, néanmoins des conséquences possibles sur la demande mondiale constituent un point de vigilance.



## COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2025

3.1. Bilan

3.2. Compte de résultat

3.3. Tableau de flux de trésorerie

3.4. Tableau de variation des capitaux propres

3.5. Annexes des comptes

## 3 | 1 Bilan

<i>En K€</i>	<i>Notes</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Décembre 2024</b>
Immobilisations incorporelles	6	10 104	10 352
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	6	2 968	2 988
Immobilisations corporelles	7	1 421	1 617
Immobilisations financières	8	103	107
Titres mis en équivalence		-	-
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>11 627</b>	<b>12 077</b>
Stocks et en-cours	9	4 266	5 340
Clients et comptes rattachés	10	2 369	1 822
Autres créances et comptes de régularisation	10	1 638	1 143
Valeurs mobilières de placement	11	810	804
Disponibilités	11	2 363	2 820
<b>Total Actif</b>		<b>23 074</b>	<b>24 006</b>

<i>En K€</i>	<i>Notes</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Décembre 2024</b>
Capital		766	766
Primes liées au capital		11 740	14 908
Ecart de réévaluation		-	-
Réserves et Résultat consolidé		-2 754	-4 182
Autres		663	806
<b>Total capitaux propres</b>		<b>10 415</b>	<b>12 298</b>
Intérêts hors groupe		-	-
Provisions	13	794	432
Emprunts et dettes financières	14	8 894	7 886
Fournisseurs et comptes rattachés	15	841	1 111
Autres dettes et comptes de régularisation	15	2 130	2 280
<b>Total Passif</b>		<b>23 074</b>	<b>24 006</b>



## 3 | 2 Compte de résultat

<i>En K€</i>	<i>Notes</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Juin 2024</b>
Chiffre d'affaires	16	5 328	5 650
Autres produits d'exploitation	17	335	1 175
Achats consommés	18	-728	-2 161
Charges de personnel	19	-3 102	-2 939
Autres charges d'exploitation	20	-1 606	-1 440
Impôts et taxes	21	-46	-43
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	22	-1 678	-598
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>-1 497</b>	<b>-354</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>-1 497</b>	<b>-354</b>
Charges et produits financiers	23	-623	-17
Charges et produits exceptionnels	24	0	-42
Impôt sur les bénéfices	12	150	205
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>-1 971</b>	<b>-208</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-229
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-1 971</b>	<b>-437</b>
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		-1 971	-437
Résultat par action		-0,322	-0,086
Résultat dilué par action		-0,322	-0,086

### 3 | 3 Tableau des flux de trésorerie

<i>En K€</i>	<i>Notes</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Juin 2024</b>
Chiffre d'affaires	16	5 328	5 650
Autres produits d'exploitation	17	335	1 175
Achats consommés	18	-728	-2 161
Charges de personnel	19	-3 102	-2 939
Autres charges d'exploitation	20	-1 606	-1 440
Impôts et taxes	21	-46	-43
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	22	-1 678	-598
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>-1 497</b>	<b>-354</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>-1 497</b>	<b>-354</b>
Charges et produits financiers	23	-623	-17
Charges et produits exceptionnels	24	0	-42
Impôt sur les bénéfices	12	150	205
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>-1 971</b>	<b>-208</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-229
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-1 971</b>	<b>-437</b>
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		-1 971	-437
Résultat par action		-0,322	-0,086
Résultat dilué par action		-0,322	-0,086

## 3 | 4 Tableau des variations des capitaux propres

En KE	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Capitaux propres Part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.12</b>	624	22 180	-11 543	-2 272	181	9 168	-	9 168
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-2 272	2 272		-		-
Dividendes versés						-		-
Augmentation de capital	142	-7 271	11 313			4 184		4 184
Variation des subventions d'investissements					626	626		626
Variation des taux de change			-53			-53		-53
Part du groupe dans le résultat				-1 801		-1 801		-1 801
Variation des actions propres			174			174		174
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2024.12</b>	<b>766</b>	<b>14 908</b>	<b>-2 381</b>	<b>-1 801</b>	<b>806</b>	<b>12 298</b>	<b>-</b>	<b>12 298</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-1 801	1 801		-		-
Dividendes versés						-		-
Augmentation de capital						-		-
Variation des subventions d'investissements					-213	-213		-213
Variation des taux de change			231			231		231
Part du groupe dans le résultat				-1 971		-1 971		-1 971
Variation des actions propres			70			70		70
Apurement du report à nouveau débiteur		-3 169	3 169			-		-
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2025.06</b>	<b>766</b>	<b>11 740</b>	<b>-713</b>	<b>-1 971</b>	<b>593</b>	<b>10 415</b>	<b>-</b>	<b>10 415</b>

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 30 juin 2025 s'élève à 765.876,375 euros divisé en 6.127.011 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euro chacune.

La Société avait mis en place plusieurs plans d'attribution de BSPCE en 2021, incessibles conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du Code général des impôts. Au 30 juin 2025, VOGO a obtenu de la part de chacun des bénéficiaires de BSPCE la renonciation irrévocable à leur exercice. Ainsi, il n'existe plus aucun BSPCE susceptible d'exercice au 30 juin 2025.

**Note 1. Informations générales**

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée 895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 MONTPELLIER.

VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Ses comptes consolidés sont établis en euro qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

**Note 2. Faits marquants de la période**

Le 7 février 2025, VOGO a annoncé son association avec D2N, société spécialisée dans les solutions de communication audio et vidéo, notamment dans le sport et l'industrie, qui devient son revendeur et distributeur officiel dans la région Océanie.

Le 31 mars 2025, VOGO a annoncé la signature d'un nouveau contrat avec la « Divisione Calcio a 5 », organe de la Fédération italienne de Football, responsable de l'organisation et de la gestion des compétitions de futsal en Italie, pour le déploiement de sa solution d'arbitrage vidéo VOGOSPORT ELITE. Après le football, le rugby et le handball, VOGO se diversifie dans un nouveau sport, preuve de la pertinence de ses solutions technologiques pour l'ensemble des disciplines.

Le 6 mai 2025, VOGO a annoncé que les entraîneurs et les équipes médicales de l'US SOCCER utiliseront les solutions audio VOKKERO STAFF et VOKKERO ELITE.

Le 3 juin 2025, ABEO et VOGO ont conclu un accord de rapprochement visant à définir les termes et conditions du projet d'acquisition proposé par ABEO des actions VOGO qu'elle ne détient pas à ce jour. Au travers de cette opération, ABEO intégrera toute l'expertise et le savoir-faire de VOGO en matière d'innovations digitales dans le Sport et le Sportainment. À l'issue de l'offre, ABEO a l'intention de préserver le modèle opérationnel de VOGO ainsi que la mise en œuvre de ses principales orientations stratégiques. L'offre sera structurée sous la forme d'une offre publique mixte selon le ratio suivant : 3 actions ABEO et 16,40 euros pour 16 actions VOGO. Cette offre a été accueillie favorablement par le Conseil d'Administration de VOGO, et les fondateurs de VOGO se sont engagés à apporter l'intégralité de leurs actions à l'Offre, ces engagements représentant au total 28,99 % du capital de VOGO.

**Note 3. Base de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, modifié par le Règlement ANC 2024-05, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique, dans ses comptes consolidés, la méthode de référence prévue par le Règlement ANC 2013-02 modifiée par l'ANC en novembre 2021 relatif au Plan Comptable Général concernant le provisionnement des engagements de retraite.

Le Groupe a appliqué de manière anticipée, au 31 décembre 2024, le Règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. En revanche, le Règlement ANC 2024-07 n'a pas été appliqué par anticipation.

**Note 4. Principes et méthodes comptables****4.1. Méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif, par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint et par la méthode de la mise en équivalence en cas d'influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

**4.2. Date d'arrêté des comptes**

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année.

**4.3. Ecart d'acquisition**

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC 2020-01 :

- L'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- Les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif dans la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ». Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

#### 4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Brevets	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 an

Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.

Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2024, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024.

Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

#### 4.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 2 ans
Constructions - extensions d'usine	Linéaire	7 à 30 ans
Installations agencements divers	Linéaire	7 à 10 ans
Total actif immobilisé	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 7 ans

#### 4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 4.7. Actions propres

La société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 K€.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice et des exercices antérieurs, le solde du contrat de liquidité était de 34 000 actions au 30 juin 2025. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 44 838,99 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin, soit 2,71 euros.

#### 4.8. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

#### 4.9. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

#### 4.10. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

#### **4.11. Tableau de flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

#### **4.12. Subventions d'investissement**

Conformément au règlement ANC 2020-01, les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financés.

#### **4.13. Provisions pour risques et charges**

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

#### **4.14. Engagement de retraite**

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 350 K€ au 30 juin 2025.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

#### **Hypothèses économiques**

- Taux d'actualisation (3.45%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

#### **Hypothèses démographiques**

- Tables de mortalité (INSEE 2024)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (65 à 67 ans)



Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

#### 4.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe résultent :

- De prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox) ;
- De la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs ;
- De commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution ;
- De vente de produits (tablettes, kits audio etc.).

a) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global.

Ainsi :

- La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
  - La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
  - La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
- b) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisé par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- c) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- d) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- e) Les revenus connexes composés essentiellement de refacturation à des organismes financiers de matériel (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

#### 4.16. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un évènement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

#### **4.17. Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

#### **4.18. Impôt sur les bénéfices et imposition différée**

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 30 juin 2025 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 30 juin 2025 de VOGO France s'élèvent à 19 679 K€.

**4.19. Distribution de dividendes**

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice.

**4.20. Conversion des comptes des filiales en devises**

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,8532	0,9151	0,9626	0,9239
Dollar Canadien	0,6239	0,6493	0,6690	0,6747
Livre Sterling	1,1689	1,1872	1,2060	1,1812

**Note 5. Périmètre de consolidation**

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 Montpellier			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale



## NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations – Amortissements

Stocks

Clients, autres créances

Capital social

Variation des Capitaux propres

Provisions

Dettes financières

Dettes non financières

Actions Propres

Filiales et participations

**Note 6. Immobilisations incorporelles**

<i>En K€</i>	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	6 455					575	7 030
Écarts d'acquisition	2 988				-20		2 968
Fonds commercial	3 643						3 643
Immobilisations incorporelles en cours	1 484	825				-575	1 734
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>14 571</b>	<b>825</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-20</b>	<b>-</b>	<b>15 375</b>
Am/dép. conc, brevets & dts similaires	-4 218			-1 053			-5 272
<b>Total amt/dép. immobilisations incorporelles</b>	<b>-4 218</b>			<b>-1 053</b>			<b>-5 272</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>10 352</b>	<b>825</b>	<b>-</b>	<b>-1 053</b>	<b>-20</b>	<b>-</b>	<b>10 104</b>

Le fonds de commerce pour 3 643 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

<i>En K€</i>	<i>Durée d'amortissement</i>	Ouverture	Variation des cours de change	Clôture
Adeunis NA, INC	illimitée	1 241		1 241
VOGO UK	illimitée	1 121	-20	1 101
VOGOSCOPE	illimitée	626		626
<b>Total valeur brute écarts d'acquisition positifs</b>		<b>2 988</b>	<b>-20</b>	<b>2 968</b>
Adeunis NA, INC	illimitée			-
VOGO UK	illimitée			-
VOGOSCOPE	illimitée			-
<b>Total amt/dép. écarts d'acquisition positifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total valeur nette écarts d'acquisition positifs</b>		<b>2 988</b>	<b>-20</b>	<b>2 968</b>

## Note 7. Immobilisations corporelles

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements	Clôture
Installations tech, matériel & outillage	1 467	21			-17		1 472
Matériel de bureau	713	189			-3		899
Matériel de transport	2						2
Matériel informatique	234	0			-3		232
Autres immobilisations corporelles	2 354	94			-65		2 382
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>4 771</b>	<b>305</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-88</b>	<b>-</b>	<b>4 987</b>
Am/dép. matériel de bureau	-469			-116	2		-583
Am/dép. matériel transport	-2						-2
Am/dép. matériel informatique	-168			-3	3	33	-134
Am/dép. install tech, matériel & outill.	-962			-124	11	-33	-1 108
Am/dép. autres immobilisations corp.	-1 552			-213	27		-1 738
<b>Total amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-3 154</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-456</b>	<b>43</b>	<b>-</b>	<b>-3 566</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>1 617</b>	<b>305</b>	<b>-</b>	<b>-456</b>	<b>-45</b>	<b>-</b>	<b>1 421</b>

### Dont actifs financés par crédit-bail :

En K€	Valeurs Brutes 30/06/2025	Amortissements cumulés 30/06/2025	Valeurs nettes 30/06/2025
Autres immobilisations corporelles	1 666	-1 289	377
<b>Total immobilisations financées en crédit-bail</b>	<b>1 666</b>	<b>-1 289</b>	<b>377</b>

## Note 8. Immobilisations financières

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Titres de participation	-					-
Créances rattachées à des part. - courant	-					-
Actions propres	-					-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	107	3	-7		-	103
Prêts, cautionnements et autres créances - courants	-					-
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>107</b>	<b>3</b>	<b>-7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>103</b>
Dépréciations des titres	-					-
Dépréciations des actions propres	-					-
<b>Total dép. immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>107</b>	<b>3</b>	<b>-7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>103</b>

**Note 9. Stocks**

<i>En K€</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations des cours de change	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	3 387	-28		-50	3 309
Stocks -pds finis et intermédiaires	2 329	-833			1 496
Stocks de marchandises	108				108
<b>Total Stocks et en-cours</b>	<b>5 824</b>	<b>-861</b>	<b>-</b>	<b>-50</b>	<b>4 913</b>
Dép. des stocks - prod. finis et interm.	-484		-162		-646
<b>Total valeur nette</b>	<b>5 340</b>	<b>-861</b>	<b>-162</b>	<b>-50</b>	<b>4 266</b>

**Note 10. Clients, autres créances et comptes de régularisation**

- Décomposition des créances et comptes de régularisation**

<i>En K€</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations des cours de change	Clôture
Clients et comptes rattachés	1 605	707		-32	2 280
Factures à établir	291	-128			163
Dép. clients et comptes rattachés	-74				-74
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>1 822</b>	<b>579</b>	<b>-</b>	<b>-32</b>	<b>2 369</b>

<i>En K€</i>	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Variations des cours de change	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés		73	17		90
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)		-	18		18
Créances sur personnel & org. sociaux		24	59		83
Créances fiscales - hors IS - courant		290	-100	-	191
Etat, impôt sur les bénéfices - créances - courant		403	150		553
Autres créances - courant		78	4	-2	80
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - actif		30	336		366
Charges constatées d'avance		245	17	-6	256
<b>Total Autres créances et comptes de régularisation</b>		<b>1 143</b>	<b>503</b>	<b>-</b>	<b>1 638</b>

- Echéancier des créances**

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

## Note 11. Disponibilités

En K€	Ouverture	Mouvements	Variations des cours de change	Clôture
VMP - équivalents de trésorerie	804	6		810
Intérêts courus non échus s/ VMP	-			-
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>	<b>804</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>810</b>
Disponibilités	2 820	-440	-18	2 363
Intérêts courus non échus s/ dispo.	-			-
<b>Total disponibilités</b>	<b>2 820</b>	<b>-440</b>	<b>-18</b>	<b>2 363</b>
<b>Total VMP et disponibilités</b>	<b>3 624</b>	<b>-433</b>	<b>-18</b>	<b>3 173</b>

## Note 12. Impôts sur le résultat/impôts différés

- Charge d'impôt de l'exercice

En K€	Juin 2025	Juin 2024
Impôts différés	-	-5
Impôt exigible	150	210
<b>Total impôts sur les bénéfices</b>	<b>150</b>	<b>205</b>

- Rationalisation de l'impôt

En K€	Juin 2025	Juin 2024
Résultat avant impôts et résultat des MEE	-2 121	-413
Taux d'impôt normal - consolidante	25%	25%
<b>Charge / Produit d'impôt théorique</b>	<b>530</b>	<b>103</b>
Différences permanentes	-61	-25
Crédit d'impôt recherche et mécénat	150	210
Déficit non activé	-462	-138
Effet taux pays	-7	-15
Effet ID sur frais d'émission	-	69
<b>Charge d'impôt réelle théorique</b>	<b>150</b>	<b>205</b>
<b>Charge d'impôt réelle comptabilisée</b>	<b>150</b>	<b>205</b>



**Note 13. Provisions**

En K€	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations des cours de changes	Clôture
Provisions pour garanties - non courant	60				60
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes	9	357			366
Autres provisions pour risques - non courant	19			-2	17
<b>Total provisions pour risques</b>	<b>88</b>	<b>357</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>443</b>
Provisions pour pensions et retraites - non courant	344	7			351
<b>Total provisions pour charges</b>	<b>344</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>351</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>432</b>	<b>364</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>794</b>

**Note 14. Dettes financières**

- Décomposition des dettes financières

En K€	Juin 2025	Décembre 2024
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 461	7 426
I.C.N.E. sur emprunts	29	23
Dettes financières Crédit-bail	392	433
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	0
I.C.N.E. sur trésorerie passive	11	4
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>8 894</b>	<b>7 886</b>

- Echéancier des dettes financières

En K€	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 264	4 756	441	8 461
I.C.N.E. sur emprunts	29			29
Dettes financières Crédit-bail	159	233		392
I.C.N.E. sur trésorerie passive	11			11
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>3 464</b>	<b>4 989</b>	<b>441</b>	<b>8 894</b>

## Note 15. Dettes non financières

- Décomposition des dettes non financières

En K€	Ouverture	Mouvements	Variations des cours de change	Clôture
Dettes fournisseurs	944	-343	-9	593
Factures non parvenues	167	81	0	248
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>1 111</b>	<b>-262</b>	<b>-9</b>	<b>841</b>
Clients - avances et acomptes reçus	414	-366	-	48
Dettes sociales - courant	874	221	-3	1 092
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) - courant	208	34	0	242
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	60	-	-2	58
Comptes courants groupe passifs - courant	1	-1	-	0
Autres dettes - courant	15	-8	0	7
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	39	-26	-	13
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	668	10	-9	670
<b>Total autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>2 280</b>	<b>-136</b>	<b>-14</b>	<b>2 130</b>
<b>Total autres dettes</b>	<b>3 391</b>	<b>-397</b>	<b>-22</b>	<b>2 971</b>

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

### Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€. Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui portait le montant de trésorerie affecté au contrat au 31 décembre 2019 à 250K€.

Dans le cadre de ce contrat, au cours du semestre écoulé, 46.767 actions ont été achetées au cours moyen de 2,80 euros par action, et 49.690 actions ont été vendues au cours moyen de 2,84 euros par action.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours du semestre, le solde du contrat de liquidité était de 34 000 actions et 44 838,99 euros au 30 juin 2025. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 44.838,99 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin 2025, soit 2,71 euros.

Par ailleurs, la Société a confié un mandat d'acquisition de titres à un prestataire de services d'investissement (PSI) dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2024<sup>2</sup>. A ce titre, la Société détenait au 30 juin 2025, 7.945 actions propres.

La répartition par objectif des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 30 juin 2025 était la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
la mise en œuvre de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	7.945
la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0

<sup>2</sup> Cf. communiqué de presse du 20 juin 2024.

la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	34.000
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	0
<b>TOTAL</b>	<b>41.945</b>

## Plan d'actions gratuites

Date d'assemblée Générale	12 juin 2023 (Plan 2023-1)	7 juin 2024 (Plan 2024-0)	7 juin 2024 (Plan 2024-1)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	7 décembre 2023	24 septembre 2024	9 décembre 2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	5.700	12.000	6.000
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	0	0	0
Date d'acquisition définitive des actions	7 décembre 2024	24 septembre 2025	9 décembre 2025
Date de fin de période de conservation	7 décembre 2025	24 septembre 2026	9 décembre 2026
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	5.000	12.000	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	700	0	0
<b>Actions attribuées en cours d'acquisition à la date du présent rapport</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6.000</b>

**NOTES**



## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Production immobilisée

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat financier

Résultat exceptionnel

Effectif moyen

Rémunération des organes de direction

Honoraires des commissaires aux comptes

**Note 16. Information sectorielle**

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

<i>En K€</i>	<b>Juin 2025</b>			<b>Juin 2024</b>		
	<b>Audio</b>	<b>Vidéo</b>	<b>Total</b>	<b>Audio</b>	<b>Vidéo</b>	<b>Total</b>
Europe, Moyen Orient, Afrique	3 169	914	4 083	3 690	863	4 553
Amérique du Nord	789	-	789	812	11	823
Amérique du Sud	209	-	209	55	-	55
Asie Pacifique	249	-	249	219	-	219
<b>Total</b>	<b>4 416</b>	<b>914</b>	<b>5 328</b>	<b>4 776</b>	<b>874</b>	<b>5 650</b>

**Note 17. Autres produits d'exploitation**

Les autres produits se détaillent comme suit :

<i>En K€</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Juin 2024</b>
Production immobilisée	834	821
Production stockée	-833	132
Subventions d'exploitation	259	150
Autres produits	75	53
Gains de change sur dettes et créances commerciales	1	4
Transferts de charges d'exploitation	-	14
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>335</b>	<b>1 175</b>

**Note 18. Achats consommés**

<i>En K€</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Juin 2024</b>
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-603	-2 638
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	-28	556
Achat d'études	-42	-12
Achats non stockés de matières et fournitures	-47	-53
Achats de marchandises	-8	-14
<b>Total Achats et variation de stocks</b>	<b>-728</b>	<b>-2 161</b>

**Note 19. Personnel**• **Effectif**

	Jun 2025	Jun 2024
Cadres et professions supérieures	56	50
Employés / Ouvriers	11	13
<b>Total effectif moyen employé</b>	<b>67</b>	<b>63</b>

• **Charges de Personnel**

<i>En K€</i>	Jun 2025	Jun 2024
Rémunération du personnel	-2 196	-2 205
Charges sociales	-915	-731
Autres charges de personnel	10	-3
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-3 102</b>	<b>-2 939</b>

**Note 20. Autres charges d'exploitation**

<i>En K€</i>	Jun 2025	Jun 2024
Sous-traitance générale	-55	-72
Redevances de location-financement	-15	-21
Locations et charges locatives	-300	-214
Entretiens et réparations	-60	-57
Primes d'assurance	-52	-45
Personnel mis à disposition	-70	-
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-473	-427
Publicités	-95	-95
Transports	-92	-132
Déplacements, missions	-210	-185
Frais postaux	-26	-21
Services bancaires	-32	-32
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-	-1
Pertes de change sur dettes et créances commerciales	-11	-18
Autres charges	-115	-119
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-1 605</b>	<b>-1 440</b>

**Note 21. Impôts et taxes**

<i>En K€</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Juin 2024</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	-34	-18
Autres impôts et taxes	-13	-25
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>-46</b>	<b>-43</b>

**Note 22. Amortissements**

<i>En K€</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Juin 2024</b>
Dot./prov. engagements de retraite	-7	-
Rep./prov. engagements de retraite	-	7
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-1 054	-319
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-456	-292
Dot./dép. des actifs circulants	-162	-
Rep./provisions d'exploitation	-	6
<b>Total Dotations et reprises amort. &amp; prov. d'exploitation</b>	<b>-1 678</b>	<b>-598</b>

**Note 23. Résultat financier**

<i>En K€</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Juin 2024</b>
Charges d'intérêts sur emprunt	-185	-66
Autres charges financières	-112	-
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	2	-
Dotation provision perte de change	-357	-
<b>Total charges financières</b>	<b>-652</b>	<b>-66</b>
Revenus des équivalents de trésorerie	2	-
Autres produits financiers	14	-
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	12	-
Rep./dép. des actifs financiers	-	49
<b>Total produits financiers</b>	<b>28</b>	<b>49</b>
<b>Total Résultat financier</b>	<b>-623</b>	<b>-17</b>



**Note 24. Résultat exceptionnel**

<i>En K€</i>	<b>Juin 2025</b>	<b>Juin 2024</b>
VNC des immo. corp. cédées	-	-6
Autres charges exceptionnelles	0	-57
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>-62</b>
Rep. sur provisions réglementées	0	0
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	-	21
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>0</b>	<b>21</b>
<b>Total Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>-42</b>

Au 30 juin 2025, le résultat exceptionnel est nul, car aucune charge ni aucun produit ne correspond à la définition du résultat exceptionnel telle que prévue par le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

**Note 25. Informations relatives aux parties liées**

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours du premier semestre 2025 s'élève à 276 K€.

**Note 26. Autres informations****a) Engagements hors bilan**

Néant.

**b) Honoraires des commissaires aux comptes**

Néant.

**Note 27. Evénements postérieurs à la clôture**

Néant.



4

## DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

4 | DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 6 à 13) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Montpellier, le 30 septembre 2025

Monsieur Christophe CARNIEL  
Président Directeur Général